



Assemblée générale

Distr. limitée
25 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-septième session

Vienne, 19-28 juin 2024

Projet de rapport

Additif

Chapitre II

Recommandations et décisions

H. Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies », conformément à la résolution [78/72](#) de l'Assemblée générale.
2. Les représentantes et représentants de l'Allemagne, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Mexique et du Pakistan ont fait des déclarations au titre de ce point. Le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, commission régionale dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Comité était saisi des documents suivants :
 - a) Rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les progrès accomplis au sein du système des Nations Unies en matière de débris spatiaux ([A/AC.105/1317](#)) ;
 - b) Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa quarante-deuxième session et de sa dix-neuvième session ouverte ([A/AC.105/1318](#)).
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :
 - a) « De l'espace à la Terre : le rôle vital de la fréquence en bande X pour la transmission descendante des données d'observation de la Terre », par le représentant de l'Allemagne ;
 - b) « Utilisations pacifiques de l'observation de la Terre : cas d'utilisation dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale », par les représentantes et représentants de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ;



c) « Rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère », par la représentante de l'OACI, organisation dotée du statut d'observateur ;

d) « Effets sur le milieu marin des déchets rejetés par les vols spatiaux commerciaux » par la représentante de l'OMI, organisation dotée du statut d'observateur ;

e) « Unité d'analyse et de localisation du Centre de services mondial de l'ONU : analyse de la télédétection pour l'environnement, la transhumance et les eaux souterraines », par les représentantes et représentants du Centre de services mondial du Département de l'appui opérationnel.

5. La Directrice du Bureau des affaires spatiales a informé le Comité que la quarante-deuxième session de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales (ONU-Espace) s'était tenue à Brindisi (Italie) les 17 et 18 octobre 2023, en collaboration avec le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications au Centre de services mondial du Département de l'appui opérationnel. Elle a également informé le Comité que, à la suite d'une évaluation des besoins (voir [A/AC.105/1291](#)), une journée comprenant une démonstration de technologies et des sessions de formation sur les outils avait été organisée pendant la session pour la première fois, en 2023.

6. Le Comité a noté avec satisfaction que la dix-neuvième session ouverte d'ONU-Espace, axée sur le thème « Observation de la Terre et applications intégrées aux fins de la gestion des risques de catastrophe et du développement durable », s'était tenue le 19 octobre 2023, également à Brindisi (Italie), en collaboration avec le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications du Centre de services mondial et l'Agence spatiale italienne (ASI). La session avait réuni des représentantes et des représentants des États Membres, des entités des Nations Unies et du secteur privé, leur donnant l'occasion d'apprendre sur les activités des autres et d'explorer les synergies possibles. Pendant la session, une attention particulière avait été accordée aux études de cas de la communauté spatiale italienne au sens large et, en particulier, de la région des Pouilles.

7. Le Comité s'est félicité du rapport spécial de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les progrès accomplis au sein du système des Nations Unies en matière de débris spatiaux ([A/AC.105/1317](#)), auquel 10 organismes des Nations Unies avaient contribué, et qui insistait sur la nécessité d'une approche multiforme pour s'attaquer aux difficultés que posaient les débris spatiaux. Cette approche devrait comporter non seulement des mesures techniques, mais aussi des mesures réglementaires, politiques, juridiques et de coopération.

8. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts menés conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Bureau des affaires spatiales en vue d'une publication, qui sera disponible en 2024, sur le thème de l'exploitation des techniques spatiales au profit du développement agricole et de la sécurité alimentaire.

9. Le Comité a noté que le secrétariat d'ONU-Espace prenait des dispositions pour tenir la quarante-troisième session d'ONU-Espace à New York en octobre 2024. Le Comité a également été informé que le secrétariat d'ONU-Espace collaborait avec la NASA, dans le cadre du CEOS, et avec le Service de développement des capacités et de formation opérationnelle du Département de l'appui opérationnel, pour inclure à nouveau une composante éducative dans la session.

10. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés pour utiliser les technologies spatiales et en partager équitablement les avantages en mettant en œuvre le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

11. Le Comité a pris note avec satisfaction des demandes adressées au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en vue d'établir un ordre de priorité des zones nécessitant une action immédiate pour lutter contre la dégradation des sols.
12. Le Comité a noté avec satisfaction les mesures prises pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), en particulier dans le cadre de UN-SPIDER, et qui faciliteraient l'utilisation des technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence.
13. Le Comité a noté avec satisfaction que l'édition 2023 de la Conférence mondiale des radiocommunications s'était tenue à Dubaï (Émirats arabes unis).
14. Le point de vue a été exprimé que les États Membres devraient examiner si les bandes de fréquences actuellement utilisées par les systèmes spatiaux pourraient être ouvertes et partagées avec les systèmes de télécommunications mobiles terrestres, afin d'alimenter les discussions lors de la Conférence mondiale des radiocommunications en 2027.
15. Le Comité a encouragé les entités du système des Nations Unies à participer, selon qu'il conviendrait, aux efforts de coordination déployés par ONU-Espace.